

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÉOLUTION CA16 090348

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016, la résolution suivante :

Résolution CA16 090348 autorisant la démolition des 2 bâtiments portant les numéros 5769 à 5771 et 5781 à 5793, boulevard Gouin Ouest, à l'angle nord-ouest de la rue Grenet, et la construction d'une clinique médicale de 3 étages et d'une construction hors toit - (dossier 1160449008).

Cette résolution n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du directeur de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 12 janvier 2017.

Cette résolution est entrée en vigueur le 12 janvier 2017 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-cinquième jour de janvier deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement